



ATTAQUE CONTRE LA CGT !

Il fallait bien s'en douter mais c'est tellement à l'encontre de l'engagement syndical tel que nous le concevons pour la défense des salariés. Nous avons du mal à y croire : le syndicat **Force Ouvrière** a déposé une requête devant les tribunaux pour faire annuler la **liste CGT** du second collège sur l'établissement Grand Ouest. Plus de 20% des salariés qui se sont exprimés sont méprisés et leur choix bafoué !

Cela veut dire qu'à partir de la deuxième place, les élus titulaires et suppléants sont déchus. Il est incontestable que la liste CGT au 2^{ème} collège ne présentait pas de femme à cause des refus que nous avons rencontré. Même la direction ne comptait pas déposer une requête ni les autres syndicats.

Cela veut aussi dire que les deux postes que nous avons obtenus par le suffrage risquent de sauter sans pour autant être remplacés. Ils sont perdus pour la défense des salariés et le fonctionnement du CSE mais pas pour le patron. Un comble quand on sait que les ordonnances Macron suppriment déjà de nombreux élus !

C'est bien l'ensemble des salariés et leurs conditions de travail qui sont attaqués au travers de la liste CGT deuxième collège ce qui constitue, outre un acte anti syndical, une rupture dans les relations. Comment peut-on faire une chose pareille alors qu'ils n'ont rien à y gagner sauf à nuire à l'instance.

Le cycle électoral ne fait que commencer et cela ne va pas aider dans les établissements à un dialogue apaisé et constructif. C'est dommage, nous pensions que l'adversaire commun était le patronat et son idéologie néfaste pour les individus.

Bien sûr, nous n'allons pas en rester là, nous allons résister avec les armes qui sont les nôtres, ce dans la dignité.